

PROJET PEDAGOGIQUE
SEJOUR DE VACANCES SANS HEBERGEMENT
BOIS DE BERTRAND
Du 11 au 29 JUILLET 2022

Ce projet pédagogique est largement inspiré du projet pédagogique concernant le séjour de vacances avec hébergement Bois de Bertrand. En effet, le séjour accueillant en journée de manière similaires les enfants colons et centre de loisirs sans distinction particulière. Certains points diffèrent cependant et sont signifiés dans le présent projet.

« Les enfants sont les adultes de demain »

En tant qu'adulte notre chemin de vie est déjà pris, nos enfants le cherchent encore. C'est pourquoi il est primordial de les accompagner dans cette « aventure ». Un séjour de vacances peut réellement apporter à l'enfant les quelques pierres qui l'aideront à se construire. A travers les liens qu'il peut développer dans le collectif, la vie quotidienne, les jeux, l'enfant se construit pas à pas. Au sein d'un séjour de vacances nous serions surpris de nous rendre compte des enjeux qui s'entremêlent.

Un séjour de vacances doit, à notre sens, renvoyer des notions de valeurs communes, de partage et de co-construction.

L'enfant comme l'adulte évolue au contact de l'Autre. Ce qui se joue en séjour peut, à notre sens, amorcer une réelle évolution chez tout un chacun. Il s'agit de travailler ensemble, chacun à sa manière, dans la même direction. Se préoccuper de l'Autre, nous permet de nous enrichir et de nous construire en tant qu'individu.

Le vivre ensemble n'est pas inné, il se transmet, s'expérimente et se consolide avec nos valeurs. Dans le cadre de ce séjour de vacances en montagne proposé aux 4-17 ans, nous nous engageons à favoriser et surtout à valoriser la vie en collectivité dans un environnement naturel.

Comment s'appuyer sur l'esprit d'équipe pour s'adapter à un contexte de vie différent ? Il s'agira de sortir les jeunes de leur zone de confort. Ils pourront alors avoir la possibilité de développer des compétences liées à l'entraide, le vivre ensemble et le respect de l'Autre. Dans ce cadre, les jeunes profiteront d'activités en lien avec la nature : activités de plein air, sportives, mais aussi de grands jeux collectifs.

I. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectifs généraux :

Rêver et s'évader par l'imaginaire :

- Favoriser et s'appuyer sur « l'imaginaire » de l'enfant tout au long du séjour
- Mettre en avant l'aspect « loisirs » « vacances » pour l'enfant

Vie quotidienne :

- Favoriser l'autonomie individuelle sur des temps de vie quotidienne
- Valoriser l'entraide sur des temps collectifs
- Evoluer dans le séjour dans le respect des autres et de leurs différences
- Prendre en considération la mixité sociale et s'en enrichir dans le relationnel
- Favoriser l'expression individuelle et collective au sein du séjour
- Favoriser la transmission de savoirs et la formation des équipes
- Mettre en avant le respect des gestes barrières
- Prendre conscience de son environnement proche et de sa richesse
- Utiliser les apports du contexte environnemental spécifique : la montagne pour rompre avec le quotidien

Objectifs opérationnels :

Rêver et s'évader par l'imaginaire :

- Les animateurs seront en capacité de créer une histoire autour de l'imaginaire des enfants
- Les enfants seront transportés à travers les péripéties de cette histoire
- Les animateurs seront en capacité de s'adapter au groupe d'enfants et de leur proposer un univers « magique »

Vie quotidienne :

- Les enfants et les animateurs seront capables de participer aux actes quotidiens
- Les enfants et les animateurs seront capables de fonctionner en groupe
- Les animateurs seront en capacité d'être complémentaires, de construire des projets ensemble
- Les enfants intégreront le principe de solidarité et seront en capacité d'être attentif et de prendre soin des autres
- Les animateurs seront en capacité de prendre en compte la mixité sociale

- Les enfants seront en capacité de ne pas dénigrer ni discriminer les autres
- Les enfants seront en capacité d'être curieux des différences et de les valoriser
- Les enfants seront en capacité de s'exprimer librement, d'exprimer leurs besoins et leurs envies sans gêne
- Les enfants et les animateurs seront en capacité de vivre au quotidien en intégrant les gestes barrières

Prendre conscience de son environnement proche et de sa richesse

- Les enfants seront capables de d'intégrer les enjeux de l'environnement naturel (respect de l'environnement)
- Les animateurs utiliseront les apports de la « nature » dans leur projet d'animation
- Les enfants seront sensibilisés à l'importance du respect de leur environnement naturel

II. ROLES ET FONCTIONS DE L'EQUIPE

• La direction

- ***Le directeur***

Le directeur doit être en possession du BAFD (ou équivalence) ou être en cours de formation.

- ***Responsabilités du poste*** : le directeur est responsable des enfants sur le séjour, du personnel ainsi que du camp adolescent. Il encadre l'ensemble du personnel. Il est responsable du bon déroulement du séjour et de la gestion du centre. Il assure le recrutement et l'encadrement des équipes. Il pilote les différentes réunions d'équipes. Le directeur supervise et est force de proposition sur les animations mises en place le long du séjour.

- ***Intendance*** : le directeur assure les différentes commandes au cours du séjour en fonction des effectifs et du suivi des stocks réalisé par le cuisinier. Il assure le suivi et la réception des commandes

- ***Comptabilité*** : le directeur assure en complément des membres de l'association l'encaissement des séjours sur le centre ainsi que le suivi des différentes dépenses du séjour (soins médicaux, essence...)

•*Administratif* : le directeur assure le suivi de l'ensemble des formalités pour l'embauche et le paiement du personnel ainsi que le suivi des inscriptions en complément sur le séjour.

•*Sécurité* : le directeur est garant de la sécurité des enfants sur le centre et durant les activités (en lien avec les animateurs), il est aussi garant de la sécurité du personnel. Il assure la présentation des consignes de sécurité aux personnels et la réalisation des exercices d'évacuation.

•*Communication* : le directeur a la responsabilité des aspects « communication » en amont et pendant le séjour. Il est en lien direct avec les prestataires de services, les partenaires et surtout les parents. Il s'attache à communiquer de manière bienveillante durant le séjour avec les enfants accueillis et les différentes équipes.

•*Compétences* : Le directeur se doit d'avoir des compétences d'animation, gestion, comptabilité, administratif, et des connaissances sur la législation et l'encadrement. Il doit être en capacité de transmettre des consignes. Les compétences nécessaires au poste sont : la rigueur, l'adaptabilité, être force de proposition, avoir un sens relationnel et de faire preuve de pédagogie et d'autorité.

•*COVID* : le directeur est garant de la communication et de la mise en place des gestes barrières dans l'organisation du séjour, de la compréhension et la mise en application par les équipes. Il est vigilant du respect de ses gestes par les adultes et les enfants durant le séjour.

•**L'équipe d'animation**

a) L'animateur :

L'animateur est en possession du BAFA (ou équivalence), est en cours de formation ou est embauché en tant que non diplômé. Il est garant du bon déroulement du séjour des enfants en étant acteur des tâches de la vie quotidienne et des différentes activités et animations. Il est en capacité d'assurer en équipe et/ou en autonomie toutes ces tâches. Il est présent tout au long de la journée pour accompagner et soutenir les enfants (vie quotidienne, animation, nuit). Il assure les activités de la vie quotidienne : lever, coucher, prise de repas, rangement, douche... il assure la préparation et la réalisation des animations en concertation avec la direction ainsi que l'encadrement des activités hors animation. Il assure le rangement des différents locaux en lien avec l'animation et les enfants. Il est présent à la réunion de fin de journée ainsi qu'aux différents temps de préparation du séjour (réunion et week-end de préparation)

Compétences : l'animateur doit être en cours ou formé à l'animation, il doit connaître les règles de sécurité pour l'accueil des enfants. Il est en capacité d'être dans l'échange ludique avec les

enfants. Il doit faire preuve de dynamisme d'imagination et d'écoute. Il doit être en capacité de gérer son état physique et émotionnel tout au long d'un séjour (fatigue, sommeil). Il adhère et représente les valeurs de l'association. Il a lu et signé le règlement intérieur de l'association.

Les animateurs, selon le protocole sanitaire transmis par la direction.

b) L'aide animateur

L'aide animateur peut être âgé de 16 ans et plus, sans diplôme BAFA ni en cours de formation. Il a les mêmes missions que l'animateur et l'investissement demandé est le même. Cependant, en tant que mineur sans formation il n'est pas compté dans le taux d'encadrement des enfants et doit être systématiquement avec un autre animateur lorsqu'il est en responsabilité d'un groupe d'enfants. L'intérêt d'un tel poste est de permettre aux jeunes d'appréhender le travail dans l'animation afin d'étudier la possibilité d'entrer en formation BAFA. Il a lu et signé le règlement intérieur de l'association.

•L'assistant sanitaire

L'assistant sanitaire doit être en possession du permis B ainsi que du diplôme de 1er secours. Il est garant de la sécurité sanitaire des enfants et est responsable de la gestion de l'infirmerie.

Tâches quotidiennes : il surveille la prise des traitements, assure la prise en charge des blessures ou malades. Il tient à jour le registre d'intervention de l'infirmerie, assure la distribution et le suivi des trousseaux à pharmacie pour les activités.

Tâches régulières : il entretient les locaux de l'infirmerie, peut être amené à participer aux tâches d'animation. Il supplée la direction dans la permanence téléphonique en leur absence. Il participe à la réunion d'animation en fin de journée.

Compétences : connaissances sanitaires, en animation, capacité d'analyse afin de transmettre à la direction les informations en lien avec la sécurité des enfants. Capacité d'écoute et d'empathie envers les enfants et le personnel. Développe un bon relationnel avec les parents. Il adhère et représente les valeurs de l'association. Il a lu et signé le règlement intérieur de l'association.

Cette année, l'assistant sanitaire est le "réfèrent" COVID. Il veille au bon déroulement du protocole sanitaire mis en place par les directeurs. Il est chargé de vérifier le stock de produits en lien avec ce dit protocole (masques, gel, produits désinfectants...). Il a pour mission de

prendre la température régulièrement des équipes et des enfants. Il est vigilant à l'apparition éventuelle de symptômes COVID chez les adultes comme les enfants et s'assure d'agir en conséquence selon le protocole sanitaire (isolement, appel au médecin, évacuation des personnes symptomatique du lieu du séjour...)

•Le personnel technique

a) Le cuisinier

Le cuisinier possède un diplôme en cuisine. Il est responsable de la qualité des repas servis aux enfants et au personnel dans le respect des normes réglementaires. Il encadre les aides cuisiniers. Il est responsable de la réalisation et du service des repas ainsi que de la gestion des stocks et de la cuisine. Il assure la préparation des repas, en fonction des grilles de menus, des stocks et des effectifs. Il a en charge la conservation du plat témoin et de la traçabilité des aliments. Il supervise la préparation des plats de service et le service des repas. Il assure l'entretien quotidien de la cuisine et du matériel de cuisson. Il appuie le directeur dans le rangement des commandes les jours de livraison. Il gère l'ordre des lieux de stockage et appuie le directeur dans la gestion des stocks. Il participe à la réunion technique en fin de journée.

Compétences : le cuisinier doit avoir des connaissances en cuisine ainsi que sur les normes de qualité hygiène et sécurité. Il doit être en capacité de gérer les quantités et les stocks. Il doit être capable d'encadrer les aides cuisiniers et faire preuve de rigueur et d'adaptabilité. Il adhère et représente les valeurs de l'association. Il a lu et signé le règlement intérieur de l'association.

b) L'équipe technique

L'équipe technique est composée d'une à trois personnes, généralement l'association favorise l'embauche de jeunes étudiants afin qu'ils aient une première expérience dans le monde du travail. Il s'agit de les accompagner au mieux dans cette nouvelle expérience.

Le personnel technique appuie le cuisinier dans la préparation des repas. Il s'occupe de la mise en place du petit déjeuner et prépare la mise de table pour les autres repas. Il nettoie et range les nappes après les repas. Il assure la plonge des différents repas. Il entretient quotidiennement les toilettes, les douches et les lavabos. De façon hebdomadaire il entretient les dortoirs, le réfectoire, les terrasses et les poubelles. Il assure en complément le nettoyage des différentes zones du centre

sous la supervision du directeur. Il participe à la réunion technique en fin de journée. Il a lu et signé le règlement intérieur de l'association.

Compétences : être en capacité de suivre les consignes, volontaire et travailleur, il adhère et représente les valeurs de l'association.

L'équipe technique exécute le protocole sanitaire de nettoyage des locaux en fonction de l'organisation mise en place par la direction. Il s'engage à porter tout le matériel sanitaire nécessaire lors de leurs heures de travail.

c) La lingère

La lingère (ou le linge) est garant de l'entretien du linge des enfants. Elle est responsable de la gestion de la lingerie. Elle gère les valises à l'arrivée et au départ des enfants. Elle prépare les changes quotidiens et pour les activités ainsi que la récupération du linge sale. Elle entretient le linge du personnel et de la cuisine. Elle peut assurer en complément du travail des aides cuisiniers ; le ménage des sanitaires en fonction des besoins. Elle participe à la réunion technique en fin de journée.

Elle s'attache à avoir un bon relationnel avec les enfants et est disponible lorsque ces derniers ont besoin de la solliciter concernant leur linge. Elle adhère et représente les valeurs de l'association. Elle a lu et signé le règlement intérieur de l'association.

La lingère se charge du nettoyage régulier de la literie, ainsi que de tout le matériel nécessaire à l'application du protocole sanitaire (masques, lavettes, serpillères...) dans le respect des normes officielles.

III. PROJET DE FONCTIONNEMENT

1. LE THEME

La colonie du Bois de Bertrand trouve sa spécificité dans le fil conducteur qu'est le THEME. En effet, l'esprit d'animation des séjours du BOIS DE BERTRAND est de créer avec l'équipe une histoire autour d'un thème bien défini. Ainsi, les animateurs pourront jouer et créer des personnages en tout genre, permettant de transporter les enfants dans un univers imaginaire tout au long du séjour. L'utilisation du thème se fait depuis des décennies au Bois de Bertrand. La colonie récupère depuis des années des costumes professionnels ou non en tout genre permettant aux animateurs de s'en inspirer et de créer des personnages héros de leur histoire. Ainsi, lors des

activités autour du thème et des veillées, certains animateurs sont méconnaissables et endossent leurs personnages le temps d'une après midi ou d'une soirée. Un univers qui semble magique et alimente inlassablement l'imaginaire des enfants.

2. Journée type

8H-9H30 Accueil / Arrivée des bus / *Prise de température*

9h45 : temps de jeux

10h15 : forum et chant

10h45 : Activités par sous groupes pour les enfants : manuelles, sportives...

12h : *temps libre par groupe pour les enfants, dans des lieux distincts*

12h30 : repas

13h30 : temps libre pour les enfants / roulement des animateurs pour leur pause

14h00 : *temps calmes proposé aux sous groupes d'enfants*

15h00 : activités plein air (grands jeux) / goûter

18h – 18h30 : retour

3. Vie quotidienne

•Les repas

Les repas se font sur les terrasses extérieures lorsque le temps le permet, et dans le réfectoire lorsqu'il pleut.

Le déjeuner se fait à table, un animateur est présent par table afin de veiller au bon déroulement du repas.

Lors de l'arrivée des enfants en centre de loisirs sur les lieux de la colonie, le temps de petit déjeuner des colons est en cours. Il est donc possible pour les enfants n'ayant pas pu prendre leur petit déjeuner chez eux de s'installer à table avec le reste du groupe afin de prendre leur petit déjeuner.

Temps libres

• *Temps libres*

Les journées au Bois de Bertrand sont souvent bien remplies et ont un rythme soutenu, par conséquent il nous paraît primordial de laisser place à des « temps libres » pour les enfants. Des

temps où ils ne font aucun grand jeu ni atelier, favorisant l'autonomie et la création de liens entre eux. Ces temps se déroulent sur des espaces définis sur la structure et toujours en surveillance des animateurs. Une malle de jeu est mise à disposition où les enfants peuvent se servir s'ils le souhaitent. Les animateurs sont présents pour assurer la sécurité et jouer avec les enfants à leur demande.

1. LES GRANDS JEUX

Hors journées particulières, des grands jeux sont proposés aux enfants le plus souvent lors des après-midis. Des jeux qui sont la plupart du temps inclus dans le « Thème ». Ainsi deux pirates peuvent s'affronter autour d'une bataille navale géante où les enfants seraient divisés en deux équipes. Les grands jeux font partie intégrante de l'histoire du Bois de Bertrand, le terrain dont la colonie dispose permet aux enfants de profiter de grands espaces de forêt où il est agréable de faire un grand jeu tout au long de l'après-midi avec une pause goûter.

La colonie garde trace de tous ces grands jeux notamment dans l'esprit des équipes d'animation qui les adaptent à chaque fois au thème, les modifient et en créent d'autres pour ensuite les transmettre aux nouvelles générations d'animateurs.

2. LES GRANDES ACTIVITES

. Les activités spécifiques

Cette année le Bois de Bertrand propose deux types de séjours avec des activités de plein air en lien avec le thème : LES AVENTURIERS / LES EXPLORATEURS

LES AVENTURIERS

Au programme de ce séjour notamment une journée **Colo-lanta** : Cette journée spécifique a été créée par le Conseil d'Administration. Inspirée directement du grand jeu télévisé KOH-LANTA. Les enfants partent par groupe avec un animateur et doivent réaliser des épreuves (préalablement placées sur le site) qui leur apportent des points. Ils passent donc une partie de la journée en équipe avec un animateur. Puis l'après-midi se déroule sur la structure où les enfants doivent tourner en équipe et de manière autonome sur des petits défis animés par les animateurs. Une grande journée valorisant l'esprit d'équipe et l'autonomie.

LES EXPLORATEURS :

Au programme de ce séjour :

Activités au choix pour tous :

•Journée ENQUETE

Comme un RALLYE en Cévennes : les enfants seront par équipe et devront résoudre des énigmes ou répondre à des questions tout en se déplaçant dans les environs.

•Journée RANDONNEE ou Journée TRAPPEURS

Les enfants découvriront les sentiers de randonnée du coin tout en réalisant des activités ludiques en lien avec la découverte et le respect de la nature.

LES BOUTS DE CHOUX

Sur certaines semaines la colonie du BOIS DE BERTRAND accueille les enfants à partir de 4 ans. L'association a obtenu l'agrément depuis plusieurs années, de la Protection Maternelle Infantile. Ainsi, les enfants entre 4 et 6 ans seront accueillis dans des locaux adaptés à leur âge et l'équipe d'animation organisera leur séjour en fonction de leur rythme.

ENCADREMENT : des animateurs seront spécifiquement embauchés pour le groupe des BOUTS DE CHOUX afin qu'ils bénéficient de toute l'attention nécessaire au vu de leur jeune âge.

ACTIVITES : des activités spécifiques leurs seront proposées en fonction de leur temps d'attention et de leur rythme. En fonction du groupe ils pourront intégrer les animations proposées aux plus grands.

La colonie accueille donc aussi à la journée sur ces semaines spécifiques les enfants à partir de 4 ans.

VI. Le relationnel

1. Les règles non négociables

Afin de favoriser le contexte de la montagne et de la coupure avec l'environnement, les enfants n'ont pas la possibilité d'avoir de téléphone portable ou tout autre objet électronique

durant le séjour. L'intérêt étant que les enfants puissent profiter au maximum des activités de plein air sans être préoccupés par des objets du quotidien qui réclament toute leur attention.

Toujours en lien avec le contexte du séjour, les enfants sont prévenus dès le départ des règles concernant l'environnement naturel. Nous appuyons sur le fait de respecter la nature et l'environnement qui nous entoure (déchets, plantes, arbres, animaux...). De plus nous adaptons notre discours concernant les éventuels risques liés à l'environnement (jet de pierres, jeux de bâton ...)

L'intérêt est que les enfants soient acteurs de leurs séjours ainsi que des règles de vie. Par conséquent, il leur a été proposé de participer à l'écriture des règles de vie de leur séjour. Des temps spécifiques sont impulsés par la direction sous l'encadrement des animateurs afin de laisser place aux enfants dans l'instauration de leurs propres règles.

•Les relations

•*Enfant/adulte*

Tout le personnel travaillant au sein du séjour s'engage à respecter les valeurs de l'association concernant les relations instaurées sur le séjour notamment vis-à-vis des enfants. Il est essentiel d'avoir à l'esprit l'intérêt de l'enfant ainsi que l'objectif de notre séjour qui est que les enfants passent de bonnes vacances. Ainsi, les adultes et particulièrement les animateurs qui sont au quotidien avec les enfants se doivent de se comporter envers eux de manière adaptée, d'utiliser un langage correct, d'être garant de leur sécurité, d'être à l'écoute de leur rythme et de leurs demandes. Les adultes ont pour objectif que les enfants puissent s'exprimer. Il ne s'agit pas seulement de les écouter mais de les entendre. La notion de respect de l'Autre est donc essentielle, elle doit être transmise aux enfants par les adultes qui sont responsables d'eux durant le séjour.

•*Enfant/enfant*

Les règles instaurées pendant le séjour ainsi que le discours des adultes présents sur la structure tendront à favoriser les relations d'enfants à enfants. Il s'agit de transmettre aux enfants les valeurs de l'association telles que la solidarité, la mixité ou encore la tolérance. Il est essentiel que les enfants prennent part à minima à ces valeurs afin qu'ils communiquent de manière sereine entre eux ce qui favorisera le bon fonctionnement de leur séjour.

•*Adulte/adulte*

L'association via la direction transmet aux différents membres du personnel les valeurs relationnelles qui fondent le Bois de Bertrand. Ainsi il est nécessaire que chacun soit en capacité d'effectuer ses tâches sans palier au fonctionnement de l'Autre. Il s'agit de travailler ensemble avec un objectif commun qui est celui que les enfants passent de bonnes vacances.

Les relations sont fondamentales au bon fonctionnement d'un séjour tel qu'est celui du Bois de Bertrand. Les valeurs de l'association se doivent d'être transmises et retranscrites durant tout le séjour. A partir de cela, chacun à son rôle à jouer, la direction dans la transmission à ses équipes, l'animateur à l'enfant ou encore l'enfant à son camarade.

Favoriser les échanges est primordial car nous considérons que l'enfant à autant à transmettre à l'adulte que l'adulte peut transmettre à l'enfant. Il ne faut pas oublier que sans les enfants un tel séjour ne pourrait exister. Par conséquent, en étant les premiers concernés il nous semble évident que leur parole est la première à entendre et à retranscrire.

•Communication / partenariat

Avant, pendant et après les séjours, l'association via la direction s'attache à travailler le partenariat avec les différents prestataires de service. Ainsi, nous attachons une importance particulière à être en lien régulier avec nos partenaires de services, afin de recueillir leurs ressentis sur les activités qu'ils ont pu nous proposer. Des bilans sont aussi demandés à l'équipe d'animation afin de savoir si l'activité leur a semblé adaptée aux enfants. Ces points réguliers permettent à la direction d'échanger avec les prestataires sur les points à maintenir et à améliorer. Des échanges permettant de maintenir une bonne entente entre tous, toujours dans l'intérêt premier des enfants.

Ainsi concernant les enfants accueillis en centre de loisirs, l'association a créé un partenariat de proximité avec les communes. Le président de l'association est en lien régulier avec les maires des communes avoisinantes afin de travailler ensemble dans l'objectif de proposer un accueil de loisirs adapté aux enfants de la région.

De plus, nous avons conscience que les séjours du Bois de Bertrand ne pourraient fonctionner sans la présence des enfants et par conséquent sans l'implication des parents et/ou responsables légaux qui font confiance à l'association pour les vacances de leurs enfants. Ainsi nous accordons une importance particulière au lien avec les familles ou référents des enfants. Hors période des séjours une permanence téléphonique est tenue par le président de l'association permettant de répondre aux sollicitations des responsables légaux des enfants.

De plus, un site internet est en ligne afin de décrire les séjours et transmettre les informations pour les inscriptions.

Pendant le séjour, les responsables légaux peuvent être en lien avec leurs enfants sur des plages horaires définies (en fonction des journées d'activités). De plus, de nombreuses photos et informations sont mises en ligne sur les pages Facebook et Instagram de la colonie (si les responsables légaux ont autorisé la prise de photos lors de l'inscription). Il nous paraît essentiel d'associer les parents au séjour. Un lien qui permet d'instaurer une relation de confiance essentielle à l'effectivité et au bon déroulement de nos séjours.

Enfin, l'association travaille en collaboration tout au long de l'année avec d'autres associations comme le secours populaire ou de protection de l'enfance afin de faciliter l'accès aux séjours de vacances aux enfants issus de familles aux moyens financiers limités.

•L'accueil

Afin de faciliter au mieux l'accueil des enfants lors de leur arrivée ou leur départ du lundi au vendredi l'association propose deux types d'organisation.

- *L'accueil sur site*

Ainsi, les parents ou responsables des enfants ont la possibilité d'amener les enfants directement sur site entre 8h30 et 9h30. Une matinée qui est préalablement organisée avec les équipes. Ainsi chaque matin un animateur est chargé d'accueillir chaque enfant et leur proposer des jeux dans l'attente que les enfants colons déjeunent et range leur dortoir. Sur ces horaires, un directeur se rend disponible afin de recevoir les adultes pour des questions administratives ou autres.

- *Le ramassage en bus*

L'association du Bois de Bertrand travaille avec un prestataire privé qui fournit un bus avec un chauffeur agréé. Un ramassage est proposé aux habitants des villages de « Chamborigaud » et « Génolhac ».

VI. EVALUATION

•*Les enfants :*

Concernant l'évaluation du séjour, l'association s'attache à concerter les principaux concernés : les enfants. Il s'agit de recueillir tout au long du séjour le ressenti des enfants concernant leurs vacances. Ainsi plusieurs temps sont dédiés à l'expression des enfants. Durant le forum, la direction s'attache à solliciter les enfants concernant leurs avis sur les activités, la vie quotidienne et les questionner sur le THEME. Les temps calmes (temps libres, dortoirs) sont des moments particuliers dans la relation entre les animateurs et les enfants. L'échange avant le coucher : systématiquement un membre de la direction fait le point avec les enfants après la veillée, avant le coucher, afin de les informer au besoin du déroulement de la journée du lendemain et de répondre aux questions diverses. La direction encourage les équipes à échanger avec les enfants sur le déroulement de leur séjour.

La direction et particulièrement l'assistant(e) sanitaire se rendent disponibles pour des entretiens individuels avec les enfants dans l'objectif qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, s'exprimer de manière plus confidentielle.

•*Animateurs stagiaires :*

L'association, par le biais de la direction, s'engage à évaluer les animateurs en stage. Ainsi la direction accorde un temps particulier aux animateurs en formation. Un entretien de mi-séjour est prévu pour chaque stagiaire afin de faire le point à la moitié de leur stage. Il s'agit d'entendre leurs difficultés et/ou leurs facilités et de pouvoir adapter leur accompagnement en fonction de l'évaluation co-construite entre l'animateur et le directeur. A la fin de leur stage, un nouvel entretien est prévu afin de reprendre ensemble l'évolution du stagiaire. La direction rédige alors, en informant le stagiaire, une évaluation de stage s'appuyant sur « les fonctions de l'animateur » arrêté du 22 juin 2007. Cette évaluation est soumise à la connaissance de l'animateur et est complétée lors de l'entretien final. Il s'agit de construire avec l'animateur son évaluation en fonction des échanges qui ont eut lieu durant le stage.

•*Séjour :*

Le dernier soir du séjour un bilan de fin est mis à l'ordre du jour de la réunion de l'équipe technique et de l'animation.

La direction informe que ce bilan a pour objectif d'évaluer le séjour avec tous les acteurs concernés et de transmettre à l'association les points à retravailler ou à modifier ainsi que ceux qui paraissent adaptés.

Concernant l'animation, le bilan se fait la plupart du temps de manière ludique à travers un jeu permettant à chacun de s'exprimer sur un sujet particulier du séjour (la vie quotidienne, les grandes activités, la direction, l'équipe...) Il s'agit d'un échange entre les différents membres de l'équipe, la direction prend des notes et rédigera le bilan écrit de cet échange.

Cette année, l'équipe de direction a pour objectif de mettre en place des sondages via les réseaux sociaux et/ou les contacts afin de recueillir les ressentis des parents et des enfants concernant leur séjour. L'objectif étant d'améliorer au mieux les séjours proposés.

•Objectifs :

La direction se chargera de compléter le bilan d'animation et de l'équipe technique en lien avec les objectifs généraux défini dans le projet pédagogique. Ce bilan de séjour sera présenté par la direction au Conseil d'Administration lors de la première réunion de l'association après la période estivale.